

minéralogie et les aspects organiques, physiochimiques et physiques des sols. Il anime le programme fédéral-provincial d'enquête sur les sols par des études de classification et par l'établissement et la normalisation des méthodes d'analyse. Il fournit aussi un service national de cartographie des sols. La majeure partie des travaux de l'*Institut de recherches entomologiques* porte sur la taxonomie; les autres portent sur la génétique, la physiologie, les nématodes et l'apiculture. L'Institut établit une collection d'insectes de tout le Canada. L'*Institut de recherches microbiologiques* s'occupe surtout du métabolisme, de la nutrition et de la génétique des bactéries intéressant l'agriculture. L'*Institut de recherches sur les aliments* procède à des études de base sur les caractéristiques des produits végétaux et animaux dont dépend la qualité des aliments. La découverte de nouveaux principes de fabrication des denrées alimentaires et divers travaux visant la technologie laitière sont du plus haut intérêt.

L'*Institut de recherches sur les produits antiparasitaires*, à London, étudie les produits chimiques utilisés ou destinés à être utilisés comme insecticides, fongicides ou herbicides et recherche la cause et la nature de l'activité biologique du produit chimique. L'*Institut de recherches entomologiques pour la lutte biologique*, à Belleville, travaille à la suppression des insectes destructeurs et des herbes nuisibles au moyen d'insectes parasitiques et prédateurs et de micro-organismes pathogènes ennemis des insectes. C'est aussi le principal centre d'importation d'insectes bienfaisants et de certains micro-organismes pathogènes.

Les stations et laboratoires régionaux de recherches s'attaquent aux problèmes primaires dans diverses régions des provinces. Des travaux s'exécutent également en vue d'aider à l'exploitation des tourbières, à l'assèchement des marais pour le pâturage, à la prévention de l'érosion du sol, à la culture sèche, à la culture de produits spéciaux comme le tabac et à la reproduction du bétail.

Direction de la production et des marchés.—La Direction de la production et des marchés exerce les fonctions du ministère en matière de propagande et de réglementation. Sept divisions appliquent des lois et des mesures intéressant la production agricole, la commercialisation et la répression des maladies chez les plantes et les animaux. Trois sections (information sur les marchés, aide aux consommateurs et transport, entreposage et inspection au détail) exercent leur activité dans le domaine qui leur est attribué.

La *Division de l'hygiène vétérinaire* applique les lois sur les épizooties, sur l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation et sur l'inspection des viandes, et dirige aussi des laboratoires d'études vétérinaires. En plus d'être responsable de l'application de diverses mesures préventives de la maladie, la Division met en œuvre des programmes d'éradication de la tuberculose et de la brucellose bovines et délivre des certificats de santé à l'égard du bétail exporté. Les Laboratoires de pathologie vétérinaire, en plus de leurs travaux de recherche, fabriquent des réactifs diagnostiques et des produits biologiques et assurent des services d'analyse et de diagnostic se rattachant aux maladies des animaux domestiques et sauvages. Des laboratoires régionaux assurent des services courants de diagnostic et de recherche. La *Division du bétail* applique les lois sur le classement des viandes, de la laine et de la fourrure, sur la généalogie du bétail, sur le contrôle de la production des bovins laitiers et des porcs de boucherie et sur la surveillance des parcs aux hippodromes. La Division s'occupe aussi de l'amélioration du bétail et de l'établissement de la statistique des marchés. La *Division des volailles* met à exécution le programme national d'amélioration des volailles, y compris le contrôle de la ponte et l'inspection des couvoirs, et applique les règlements relatifs au classement des produits avicoles.

La *Division des fruits et légumes* applique les lois relatives au classement des fruits et légumes frais ou transformés, des produits de l'érable et du miel. La Division accorde les permis aux courtiers interprovinciaux et internationaux qui s'occupent du commerce des fruits et des légumes. La *Division des produits laitiers* applique les lois relatives au classement et aux normes des produits laitiers, y compris le beurre, le fromage, les produits concentrés du lait et la crème glacée. La *Division des produits végétaux* applique les lois et règlements relatifs aux semences, aux aliments du bétail, aux engrais et aux produits antiparasitaires, fait des inspections sur place et dirige des laboratoires d'essai régionaux. La *Division de la protection des végétaux* est responsable, en vertu de la loi sur les insectes